

# **POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX NUMÉRO AD-2018-01**

**CORPORATION DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LA NATION**

**Date en vigueur:** 29 janvier 2018

**Date d'approbation:** 5 février 2018

## Table des matières

<b>POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX</b> .....	3
<b>PRÉAMBULE</b> .....	3
<b>OBJECTIF</b> .....	3
<b>LIGNES DIRECTRICES</b> .....	3
ADMISSIBILITÉ .....	3
INÉLIGIBILITÉ .....	3
FONDS .....	3
PROCESSUS DE DEMANDE .....	3
DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES DEMANDES .....	4
PROCESSUS D’APPROBATION .....	5
ANNULATION .....	5
<b>ANNEXE A</b> .....	6
SECTION A .....	6
SECTION B .....	6
<b>ANNEXE B</b> .....	7
SECTION A – INFORMATION DE L’ORGANISATION .....	7
SECTION B – SOMMAIRE DE LA DEMANDE.....	7

## **POLITIQUE SUR LES DONS MUNICIPAUX**

### **PRÉAMBULE**

La municipalité de La Nation vise à promouvoir les activités qui améliorent l'aspect culturel, social et économique de la communauté. De ce fait, le Conseil de la municipalité de La Nation s'engage à recevoir et traiter toute demande d'aide financière de façon consistante et équitable.

### **OBJECTIF**

L'objectif de cette politique est d'établir les lignes directrices concernant l'approbation et l'émission des dons municipaux aux groupes, associations et organisations à but non lucratif.

### **LIGNES DIRECTRICES**

#### ADMISSIBILITÉ

Les dons municipaux sont disponibles aux groupes, associations et organisations à but non lucratif.

La préférence sera donnée aux groupes, associations ou organisations à but non lucratif dans la municipalité de La Nation et aux événements qui auront lieu à l'intérieur de ses frontières. Le Conseil peut considérer et émettre des dons aux groupes ou activités hors des frontières de la municipalité selon leur discrétion.

Les requérants peuvent soumettre qu'UNE demande par année (soit pour un événement ou pour les événements pour l'année).

#### INÉLIGIBILITÉ

Un don municipal ne sera pas remis à :

- Un individu;
- Une organisation ou une activité de nature politique;
- Une activité bénéficiant seulement aux membres du conseil d'administration;
- Une activité qui est jugée discriminatoire, contraire aux politiques et aux valeurs municipales, ou illégale;
- Des bourses scolaires.

#### FONDS

Les dons municipaux remis ne devraient pas être la seule source financière pour le groupe, l'association ou l'organisation, ni l'événement en question.

#### PROCESSUS DE DEMANDE

Les requérants doivent remplir le formulaire (voir l'annexe « B » ci-jointe) correctement et lisiblement.

Les requérants doivent reconnaître la municipalité de La Nation (par exemple, en ayant une bannière ou affiche avec le logo de La Nation sur les lieux de l'événement) en reconnaissance du don.

Si la somme demandée et remise à l'organisme est plus de 500 \$, un rapport décrivant comment les fonds ont été dépensés doit être envoyé au Conseil de La Nation à l'intérieur de 60 jours après l'événement ou les événements.

À la discrétion du Conseil, un don automatique sera remis aux groupes communautaires à but non lucratif (tel qu'inscrit à l'annexe « A » ci-joint) annuellement au début de chaque année. Le montant remis aux groupes sera déterminé par le Conseil au début de l'année par résolution.

Les requérants peuvent soumettre leurs demandes en choisissant l'une des façons suivantes :

1. En ligne	2. Courriel	3. Poste	4. Bureaux municipaux
Les requérants peuvent remplir le formulaire intégré dans le site internet de La Nation, <a href="http://www.nationmun.ca">www.nationmun.ca</a> .	Les requérants peuvent soumettre le formulaire en annexe A par courriel à la greffière, à l'adresse courriel : <a href="mailto:jbrizard@nationmun.ca">jbrizard@nationmun.ca</a> .	Les requérants peuvent envoyer le formulaire en annexe A par la poste à : Municipalité de La Nation Attention: Josée Brizard, Greffière 958, route 500 Ouest Casselman ON K0A 1M0	Les requérants peuvent soumettre leur demande directement à l'un de nos deux bureaux municipaux (Casselman ou Fournier)

**Bureau principal**

958, route 500 Ouest  
Casselman ON K0A 1M0

Lundi à vendredi : 8h30 à 16h30

**Bureau satellite**

3248, chemin du comté 9  
Fournier ON K0B 1G0

Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 12h30 à 16h30.

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES DEMANDES**

*Pour 2018:*

Nous demandons que les demandes complétées soient soumises 30 jours avant la date de l'événement. Les requérants sont encouragés à soumettre leurs demandes le plus tôt possible dans l'année afin d'aider à l'allocation des fonds.

*Pour 2019 et les années suivantes:*

Pour aider avec le processus d'allocation de fonds, nous demandons que toutes les demandes soient soumises par le 30 janvier de l'année courante. Une deuxième série

de demandes sera traitée si les demandes sont reçues au plus tard le 30 juin de l'année courante.

D'autres demandes peuvent être considérées par le Conseil au courant de l'année à leur discrétion.

Les réunions du Conseil sont affichées sur le calendrier des événements communautaires sur le site Internet : <https://nationmun.ca/fr/votre-visite/evenements-communautaires/>

#### PROCESSUS D'APPROBATION

Toutes demandes remplies correctement et lisiblement seront présentées au Conseil durant une réunion. Afin d'être approuvée, une résolution doit être adoptée par le Conseil, indiquant le montant à être remis.

Les approbations et montants remis sont à la discrétion seule des membres du Conseil.

Les requérants seront avisés du résultat, approuvés ou non, et ce à l'intérieur de sept jours après la réunion. La lettre officielle, avec le don (cas échéant), sera envoyée à l'intérieur de quatre semaines.

#### ANNULATION

Si l'événement du requérant est annulé ou si le groupe, l'association ou l'organisation se dissout, et que les fonds ont été remis, un remboursement au complet doit être fait, payable à la municipalité de La Nation, dans les 30 jours suivant l'avis d'annulation ou de dissolution.

Signé: \_\_\_\_\_  
Josée Brizard, Greffière

Résolution: 66-2018

Modification faite à la politique le 19 mars 2018 – Résolution 137-2018

Modification faite à la politique le 18 mars 2019 – Résolution 180-2019

## **ANNEXE A**

### SECTION A

Les groupes à but non lucratif localisé dans la municipalité de La Nation suivants recevront un don annuellement. Le montant sera décidé par les membres du Conseil au début de chaque année par résolution.

#### **Groupes d'âge d'or**

- Club le Bonheur, Limoges
- Club le Réveil, Fournier
- Nation Area Seniors, Fournier
- Club Renaissance, St-Isidore
- Club André Deguire, St-Albert
- Comité consultatif de St-Bernardin

#### **Clubs optimistes**

- Club optimiste de Limoges
- Club optimiste de St-Albert
- Club optimiste de St-Isidore
- Club optimiste de Forest Park

### SECTION B

Les groupes suivants, localisés à l'extérieur de la municipalité de La Nation, recevront la moitié du montant remis aux groupes indiqués dans la section A :

- Club optimiste de Casselman
- Club d'âge d'or de Casselman (Club 60)

## ANNEXE B

### SECTION A – INFORMATION DE L'ORGANISATION

Nom de l'organisation: \_\_\_\_\_

Adresse postale: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur ou courriel: \_\_\_\_\_

Nom de la personne ressource: \_\_\_\_\_

N° de tél. de la personne ressource: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

### SECTION B – SOMMAIRE DE LA DEMANDE

Votre demande est pour:  Une activité / un événement;  Activités pour l'année;

À noter qu'un seul don sera remis par organisation par année.

Montant demandé: \_\_\_\_\_ \$

Si le montant est plus que l'année précédente, veuillez justifier:

\_\_\_\_\_

Nom de l'activité ou liste des activités: \_\_\_\_\_

Description de l'activité ou liste des activités: \_\_\_\_\_

Date de début / fin de l'activité ou dates des activités: \_\_\_\_\_

Endroit(s) de l'activité / des activités: \_\_\_\_\_

Est-ce que l'admission est gratuite?  Oui /  Non, le frais est \_\_\_\_\_ \$.

Décrivez comment la contribution de La Nation sera reconnue:

\_\_\_\_\_

**Si la somme remise à l'organisme est plus de 500 \$, il est requis d'envoyer un rapport décrivant comment les fonds ont été utilisés pour votre événement ou vos événements.**

Le cas échéant, l'organisme consent à remettre un rapport au Conseil de La Nation:

Oui /  Non

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
Date

*N'oubliez pas de soumettre votre activité à [communication@nationmun.ca](mailto:communication@nationmun.ca) afin qu'elle puisse être ajoutée à notre calendrier des événements communautaire!*